

# REGLEMENT SPORTIF DE LA DIVISION « NATIONALE A » SENIORS HOMMES SAISON 2019 – 2020

## 1. PREAMBULE

- Le Présent Règlement Sportif a été élaboré et arrêté conformément aux prescriptions réglementaires, disciplinaires et sportives édictées par les règlements généraux de la Fédération Tunisienne de Handball (FTHB).
- Le Présent Règlement Sportif est un extrait des prescriptions édictées par les Règlements Généraux de la Fédération Tunisienne de Handball (FTHB). L'interprétation et l'exécution du présent Règlement Sportif se feront conformément aux Règlements Généraux en question qui demeurent la principale référence opposable aux Clubs conformément à ce qui est de droit.
- Les cas non prévus par le présent Règlement Sportif sont de la compétence exclusive du Bureau Fédéral. Toute imprécision du présent Règlement Sportif ou tout silence de ses dispositions, devra être tranchée en premier et dernier ressort par le Bureau Fédéral suivant son propre pouvoir discrétionnaire.

## 1 LES EPREUVES DE LA COMPETITION

La saison sportive 2019/2020 connaîtra quatre compétitions officielles :

- Le Championnat de Tunisie,
- La Coupe de la Fédération,
- La Coupe de la Ligue,
- La Coupe de Tunisie.

Ces compétitions seront programmées et arrêtées conformément au calendrier général établi par la FTHB et la LNHB.

La participation au Championnat de Tunisie, à la Coupe de la fédération, à la Coupe de la Ligue et à la Coupe de Tunisie est obligatoire.

## 2 LE CHAMPIONNAT DE TUNISIE 2019 / 2020

Le Championnat de Tunisie 2019-2020 se déroulera en trois (3) phases :

- **Une première phase** qui sera disputée sous forme de championnat tous contre tous en aller et retour, en deux poules équivalentes de huit équipes chacune.
  - **Coupe de la fédération** : à l'issue de cette phase les deux équipes classées en premier de chaque poule sont qualifiées à la coupe de la fédération qui se jouera sous forme de deux demi-finales croisées et finale.
- **La seconde phase** : A l'issue de la première phase, les équipes, selon leurs classements respectifs, seront engagées dans les groupes suivants :
  - **Play Off** : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de chaque poule et constitueront un groupe définitif formé par huit équipes.
  - **Play Out** : 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> de chaque poule et constitueront un groupe définitif formé par huit équipes.
- **La troisième phase** :
  - Finales du championnat auxquelles seront qualifiées les quatre équipes classées en premier du groupe Play off.
  - La coupe de la ligue à laquelle participeront les quatre équipes classées en dernier du play-off et les quatre équipes classées en premier du play-out.

### 2.1 PHASE 1 :

#### 2.1.1 CONCEPTION DU CALENDRIER 1<sup>ERE</sup> PHASE :

Niveaux de performance	Classement 2018-2019		Poule A	Poule B
Niveau 1	1 <sup>er</sup> : EST	2 <sup>ème</sup> : ESS	A1 :	B1 :
Niveau 2	3 <sup>ème</sup> : CA	4 <sup>ème</sup> : EMM	A2 :	B2 :
Niveau 3	5 <sup>ème</sup> : CSSE	6 <sup>ème</sup> : SCM	A3 :	B3 :
Niveau 4	7 <sup>ème</sup> : JSHB	8 <sup>ème</sup> : CHBJ	A4 :	B4 :
Niveau 5	9 <sup>ème</sup> : AST	10 <sup>ème</sup> : EBSBK	A5 :	B5 :
Niveau 6	11 <sup>ème</sup> : ASH	12 <sup>ème</sup> : JSCH	A6 :	B6 :
Niveau 7	1 <sup>er</sup> NB : CHKE	2 <sup>ème</sup> NB : ASHA	A7 :	B7
Niveau 8	3 <sup>ème</sup> NB : ESR	4 <sup>ème</sup> NB : FSMH	A8 :	B8 :

- Un tirage au sort sera effectué par niveau pour placer chaque équipe d'un niveau de performance dans une poule de manière que chaque poule sera constituée par 8 équipes dont chacune est issue d'un niveau de performance différent.
- Sera attribué un numéro de 1 à 8 pour chaque équipe d'une même poule.

Les équipes seront placées dans cette matrice conformément à leurs numéros respectifs issus du tirage au sort :

Journées	POULE A				POULE B			
J1	A4 – A7	A1 – A3	A2 – A6	A5 – A8	B4 – B7	B1 – B3	B2 – B6	B5 – B8
J2	A3 – A4	A6 - A1	A7 – A5	A8 – A2	B3 – B4	B6 - B1	B7 – B5	B8 – B2
J3	A4 – A2	A5 – A3	A1 – A7	A8 – A6	B4 – B2	B5 – B3	B1 – B7	B8 – B6
J4	A1 – A4	A6 – A5	A2 – A3	A7 – A8	B1 – B4	B6 – B5	B2 – B3	B7 – B8
J5	A4 – A6	A5 – A2	A3 – A7	A8 – A1	B4 – B6	B5 – B2	B3 – B7	B8 – B1
J6	A2 – A7	A1 – A5	A6 – A3	A4 – A8	B2 – B7	B1 – B5	B6 – B3	B4 – B8
J7	A5 – A4	A7 – A6	A2 – A1	A3 – A8	B5 – B4	B7 – B6	B2 – B1	B3 – B8

### 2.1.2 ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENT DURANT LA PREMIERE PHASE :

#### 2.1.2.1 ATTRIBUTION DES POINTS

Le système d'attribution des points est le suivant :

- Match gagné : 3 points
- Matchs Nul : 2 points
- Match Perdu : 1 point
- Forfait ou pénalité ou match arrêté suite à des disqualifications successives : 0 point (Score 0- 6 en faveur de l'équipe adverse) outre les autres cas de figure prévus par les règlements généraux de la FTHB

#### 2.1.2.2 CLASSEMENT :

Le classement est établi selon la somme des points attribués à chaque équipe.

En cas d'égalité entre deux équipes ou plus, il sera procédé différemment selon si le classement est provisoire ou final :

#### 2.1.2.2.1 CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT PROVISOIRE :

---

Lors du classement provisoire (avant la dernière journée du championnat « Aller et

Retour »):

1. Recourir au goal différence sur tous les matchs joués.

2 Si l'égalité persiste, le classement se fera avec la mention ex æquo par ordre alphabétique.

#### 2.1.2.2.2 CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT FINAL

---

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière journée retour de la 1<sup>ère</sup> phase entre deux ou plusieurs équipes, il sera fait application des dispositions particulières suivantes :

1. Du nombre de points obtenus lors de leurs confrontations directes de l'aller et du Retour,
2. En cas d'égalité il sera fait application du meilleur goal différence de leurs confrontations directes de l'aller et du retour (buts marqués moins buts encaissés),
3. Si l'égalité persiste il sera fait recours a la meilleure attaque lors de leurs confrontations directes
4. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire, sera la mieux classée,
5. Si l'égalité persiste il sera fait application du meilleur goal différence durant cette phase,
6. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque durant cette phase,
7. Si l'égalité persiste toujours le classement se fera par tirage au sort.

---

#### 2.1.3 LA COUPE DE LA FEDERATION :

Sont qualifiées à participer à la Coupe de la Fédération les deux équipes classées en premier dans chacune des poules et ce, à l'issue de la première phase.

Seules les équipes participantes à la Coupe de la Fédération sont habilitées à participer des compétitions internationales de clubs pour l'année 2020.

La Coupe de la Fédération se joue conformément à la réglementation de la Coupe en aller simple dans les salles des équipes classées en premier et ce comme suit :

Demi-finale 1 : A1 - B2

Demi-finale 2 : B1 - A2

La finale se joue sur un terrain neutre désigné par la Fédération Tunisienne de Handball.

## 2.2 DEUXIEME PHASE :

A l'issue des 6 journées de la première phase du championnat 2019-2020 les équipes, selon leurs classements respectifs, seront engagées dans les groupes suivants :

### 2.2.1 PLAY OFF

Les équipes classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> dans leurs poules respectives seront qualifiées au Play-Off qui se jouera sous forme de championnat en aller et retour.

Sera attribué à chaque équipe un symbole selon son classement final en première phase et ce comme suit :

	Poule A	Poule B
1er	A1	B1
2eme	A2	B2
3eme	A3	B3
4eme	A4	B4

#### 2.2.1.1 CALENDRIER

<b>1<sup>ère</sup> journée</b>	A1 B4	A2 B3	A3 B2	A4 B1
<b>2<sup>ème</sup> journée</b>	B3 A1	B2 A2	B4 A4	B1 A3
<b>3<sup>ème</sup> journée</b>	A1 B2	A2 B1	A3 B4	A4 B3
<b>4<sup>ème</sup> journée</b>	B1 A1	B4 A2	B3 A3	B2 A4

A l'issue de cette phase les quatre équipes classées en premiers seront qualifiées aux finales du championnat (phase 3).

### 2.2.2 PLAY OUT

Les équipes classées 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> de leurs poules respectives disputeront le Play Out qui se jouera sous forme de championnat en aller et retour.

Sera attribué un symbole à chaque équipe selon son classement final en première phase et ce comme suit :

	Poule A	Poule B
5 <sup>eme</sup>	A5	B5
6 <sup>eme</sup>	A6	B6
7 <sup>eme</sup>	A7	B7
8 <sup>eme</sup>	A8	B8

Les équipes seront placées dans le calendrier suivant selon leur classement final à l'issue de la première phase :

<b>1<sup>ère</sup> journée</b>	A5 B8	A6 B7	A7 B6	A8 B5
<b>2<sup>ème</sup> journée</b>	B7 A5	B6 A6	B8 A8	B5 A7
<b>3<sup>ème</sup> journée</b>	A5 B6	A6 B5	A7 B8	A8 B7
<b>4<sup>ème</sup> journée</b>	B5 A5	B8 A6	B7 A7	B6 A8

A l'issue de cette phase « Play Out » Rétrogradent automatiquement en Division Nationale B, les équipes classées 5<sup>eme</sup>, 6<sup>eme</sup>, 7<sup>eme</sup> et 8<sup>eme</sup>.

#### 2.2.2.1 ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENT DURANT LA DEUXIEME PHASE :

##### 2.2.2.1.1 ATTRIBUTION DES POINTS

Le système d'attribution des points est le suivant :

- Match gagné : 3 points
- Matchs Nul : 2 points
- Match Perdu : 1 point
- Forfait ou pénalité : 0 point (3points et Score 0- 6 en faveur de l'équipe adverse)

##### 2.2.2.1.2 CLASSEMENT :

Le classement est établi selon la somme des points attribués à chaque équipe.

En cas d'égalité entre deux équipes ou plus, il sera procédé différemment selon si le classement est provisoire ou final :

#### 2.2.2.1.3 CAS D'ÉGALITE AU CLASSEMENT PROVISOIRE :

---

Lors du classement provisoire (avant la dernière journée du championnat « Aller et Retour » de la 2<sup>ème</sup> phase en tenant compte des confrontations directes durant la 1<sup>ère</sup> phase :

1. Recourir au goal différence sur tous les matchs joués.

2 Si l'égalité persiste, le classement se fera avec la mention ex æquo par ordre alphabétique.

#### 2.2.2.1.4 CAS D'ÉGALITE AU CLASSEMENT FINAL

---

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière journée retour de cette phase entre deux ou plusieurs équipes, il sera fait application des dispositions particulières suivantes :

1. Du nombre de points obtenus lors de leurs confrontations directes de l'aller et du Retour
2. En cas d'égalité il sera fait application du meilleur goal différence de leurs confrontations directes de l'aller et du retour (buts marqués moins buts encaissés).
3. Si l'égalité persiste il sera fait recours à la meilleure attaque lors de leurs confrontations directes (le score le plus élevé dans l'une des rencontres disputées).
4. Si l'égalité persiste il sera fait application du meilleur goal différence sur toutes les rencontres prises en compte lors de la seconde phase de la compétition.
5. Si l'égalité persiste il sera fait application du meilleur goal différence sur toutes les rencontres prises en compte lors de la seconde phase de la compétition.
6. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque sur toute la seconde phase de la compétition (y compris les rencontres disputées lors de la première phases et prises en compte lors de la seconde phase).
7. Si l'égalité persiste toujours le classement se fera par tirage au sort.

---

### 2.2.3 PHASE 3 : FINALES DU CHAMPIONNAT ET COUPE DE LA LIGUE :

---

#### 2.2.3.1 FINALES DU CHAMPIONNAT

Les finales du championnat seront disputées sous forme de Coupe en aller **simple sur terrain neutre désigné par la commission centrale sportive**. Et ce conformément au schéma suivant :

	<b>Demi finale 1</b>	<b>Demi finale 2</b>
	4 <sup>eme</sup> : 1 <sup>er</sup>	3 <sup>eme</sup> : 2 <sup>eme</sup>
<b>FINALE</b>		
<b>Finale aller</b>	Vainqueur demi-finale 2 Vs Vainqueur demi-finale 1	

- Les demi finales et finales seront programmées selon le schéma ci dessus.
- Le vainqueur de la finale sera déclaré champion de Tunisie pour la saison 2019-2020.

#### 2.2.3.2 COUPE DE LA LIGUE :

Participeront à la Coupe de la Ligue huit équipes :

Les équipes classées 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> du play-off

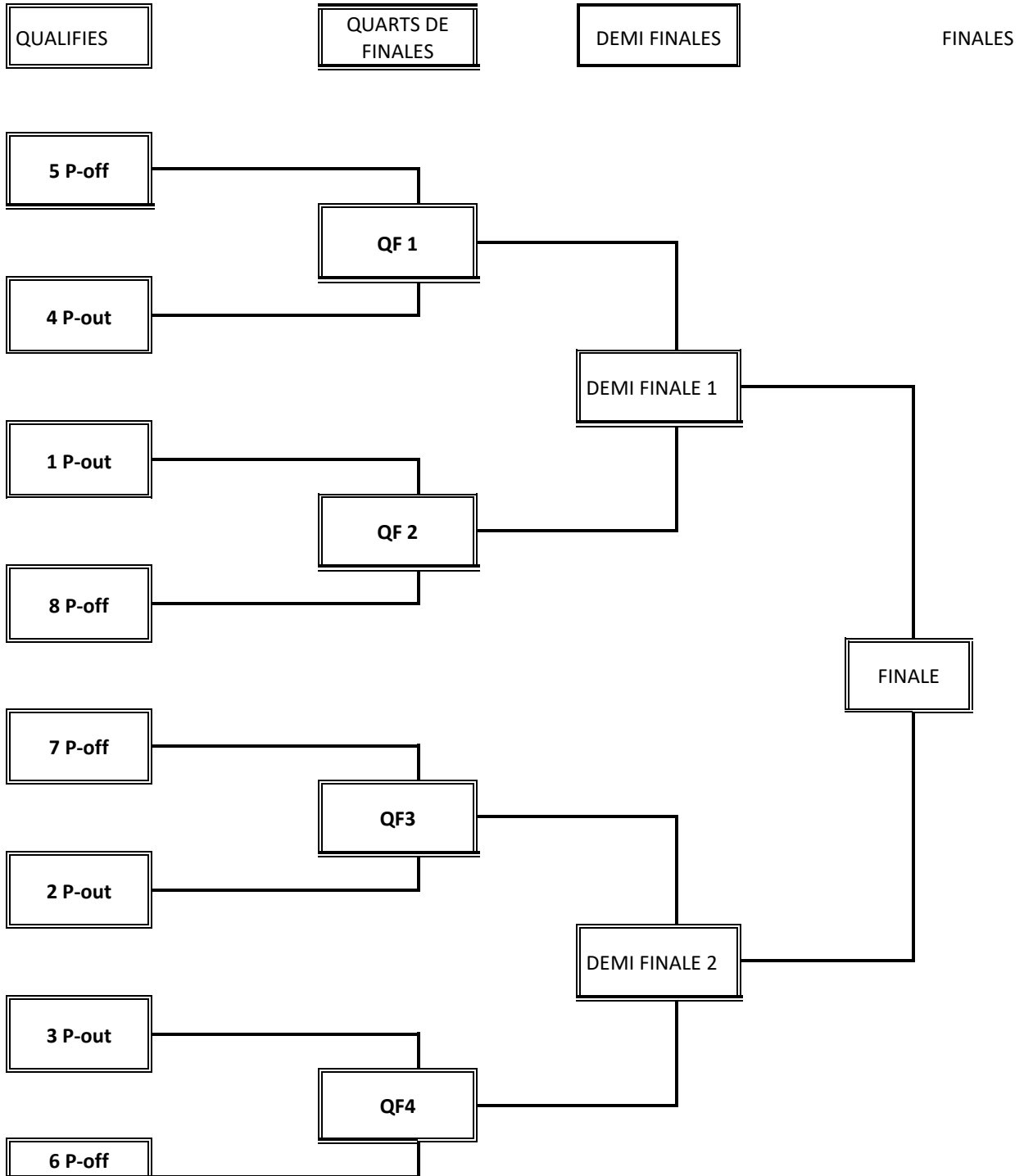
Les équipes classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> du play-out.

La Coupe de la Ligue sera disputée sous forme de Coupe aller et retour conformément au schéma ci-dessous :

1. Aux quarts de finales, demi finales et finales, les rencontres retour seront sur le terrain de l'équipe qui a le meilleur classement à l'issue du Play-off et Play-out.
2. Pour les quarts de finale, les demi-finales et la finale (aller et retour), sera déclarée vainqueur l'équipe qui totalise le plus de buts suite au cumul des résultats des deux matchs (aller et retour).
3. Si l'égalité persiste, il sera déclaré vainqueur l'équipe qui aura marqué le plus de but chez l'adversaire.
4. Si l'égalité persiste, il y aura recours aux jets de 7m sans prolongations.
5. Les vainqueurs des quarts de finales seront qualifiés aux demi-finales.
6. Les deux vainqueurs des deux demi-finales seront qualifiés aux finales.
7. Le vainqueur de la finale sera déclaré vainqueur de la Coupe de la Ligue pour la saison 2019-2020.
8. Toute équipe qui perd le match aller ou retour par pénalité ou forfait est déclarée disqualifiée.



SCHEMA DE LA COMPETITION DE LA COUPE DE LA LIGUE



### 3 REMARQUES GENERALES

1. Tous les matchs du championnat de la division nationale A seniors Garçons ainsi que les matchs de Coupe seront désignés dans des salles. Les clubs ne disposant pas de salles recevront dans les plus proches salles disponibles.
2. Tout match de Championnat reporté pour une raison quelconque sera joué au cours de la même semaine ou au cours de la semaine qui suit selon la disponibilité du calendrier général dans la même salle ou dans la salle la plus proche (en cas d'indisponibilité de la salle).
3. Pendant les trois dernières journées pour chacune des deux phases aucun motif ne sera pris en considération pour toute demande du report d'une rencontre, l'équipe défaillante perdra son match par forfait, sauf cas de force majeure accepté par le bureau de la Ligue Nationale.
4. Le principe est qu'aucune modification du Calendrier Général ne sera introduite pour les compétitions internationales des clubs si celles-ci ne sont pas programmées à des dates précises au préalable.
5. Le démarrage de la phase retour ne se fait qu'après la mise à jour de tous les matchs de la phase aller et de l'homologation de leurs résultats respectifs.

### 4 LA COUPE DE TUNISIE 2019-2020.

Voir organisation et règlement de la Coupe de Tunisie.

### 5 ORGANISATION ET AUTRES PREDISPOSITIONS :

Les obligations relatives à l'organisation incombent aux clubs recevant ou désignés en premier. Ces obligations comportent outre celles stipulées aux règlements généraux de la FTHB, les obligations suivantes :

#### 5.1 OBLIGATION D'INFORMATION

Rappel de l'article 206 des Règlements Généraux : « Les Feuilles de match doivent être transmises par le club vainqueur à la FTHB ou à la Ligue compétente par lettre recommandée ou par rapide post dans les 24 heures ouvrables qui suivent le match ; le cachet de la poste faisant foi. Si une rencontre sportive est ponctuée par un score de parité,

c'est le club recevant qui doit transmettre la feuille du match à la FTHB ou à la Ligue compétente

Elles peuvent aussi être remises dans les 48 heures ouvrables au plus tard contre décharge portant référence au bureau d'ordre central de la FTHB ou celui de la ligue compétente suivant le cas par voie de mail: [lnhb@federationhandball.tn](mailto:lnhb@federationhandball.tn) ou par Fax N° 71238096 et au siège de la FTHB pour les matchs de Coupe sur le mail : [fthb@email.ati.tn](mailto:fthb@email.ati.tn) ou par Fax Numéro 71282566.

Les correspondances de la Ligue Nationale de Handball ne se feront qu'aux adresses mail délivrées par les clubs.

## **5.2 BILLETTERIE**

Selon les Règlements généraux de la FTHB.

## **5.3 OBLIGATION DE SECURITE ET DE COUVERTURE SANITAIRE:**

Les frais relatifs à l'assistance en matière de sécurité et de santé sont à la charge du club recevant.

Tout club recevant est tenu de mettre en place un dispositif d'accueil, de contrôle et de sécurité à l'intérieur de la salle. Le club recevant est tenu pour responsable des incidents qui peuvent se produire dans l'enceinte de la salle du fait de l'attitude de ses joueurs, entraîneurs, dirigeants et plus généralement de toute personne ayant un lien contractuel ou officiel avec le club, ainsi que des spectateurs ou de l'insuffisance de l'organisation. Néanmoins, le club visiteur ou jouant sur terrain neutre voit sa responsabilité engagée lorsque les désordres sont le fait de ses préposés, salariés et/ou bénévoles. Les clubs doivent en conséquence prendre les mesures de toute nature pour prévenir les désordres qui leurs seraient imputables. Chaque club est tenu de respecter les prescriptions de sécurité prévues par la réglementation de la FTHB et par les décisions et circulaires émises par les autorités chargées de préserver l'ordre public.

Chaque club qui méconnaît ses obligations en matière de respect des règles de sécurité, verra sa responsabilité juridique et disciplinaire engagée.

## **5.4 OBLIGATION ENVERS LE SERVICE DE CONTROLE ANTI DOPAGE:**

Le club recevant doit mettre à la disposition de l'équipe du contrôle antidopage de l'Agence Nationale Anti-dopage un local ainsi que la quantité de boissons indiquée en pareilles circonstances.

### **5.5 OBLIGATION ENVERS LES TECHNICIENS VIDEO**

Le club recevant est tenu d'autoriser l'accès à la salle aux techniciens vidéo mandatés par la Fédération pour assurer la couverture vidéo de la rencontre et doit tout mettre en œuvre pour leur faciliter l'exécution de leur mission. Les techniciens vidéo accrédités seront munis d'une carte délivrée par la Fédération ou le cas échéant d'un ordre de mission.

### **5.6 OBLIGATION ENVERS LES MEDIAS**

Le club recevant est tenu d'autoriser l'accès à la salle aux medias (journalistes, commentateurs et techniciens) des différentes medias sur présentation de leur cartes ou le cas échéant d'un ordre de mission délivré par la FTHB.

De même, toute chaîne télévisée ou radio, autorisée ou mandatée par la FTHB à couvrir les rencontres organisées sous son égide, ne doit en aucun cas et pour n'importe quel motif, être empêché ou privé d'exercer sa mission par le club recevant

***NB : Match perdu par pénalité + amende pour toute infraction éventuellement commise par tout club recevant à l'encontre des représentants des médias.***

# REGLEMENT SPORTIF

## DE LA COUPE DE TUNISIE 2019-2020

La Fédération Tunisienne de Handball organise chaque année, une épreuve dénommée «Coupe de Tunisie» ouverte à tous les clubs par engagement.  
Ce règlement est applicable à toutes les catégories et divisions.

### 1. PARTICIPATION:

Pour les catégories seniors garçons et seniors filles des divisions Nationales A et B l'engagement est obligatoire.

#### 1.1. SENIORS GARÇONS

1. Les clubs de la division d'honneur participeront à partir du 1<sup>er</sup> tour éliminatoire.
2. Les clubs de la division nationale «B » participeront à partir du 1<sup>er</sup> tour éliminatoire.
3. Les clubs de la division nationale « A » **groupe play-out** entrent en lice en dernier tour préliminaire.
4. Les clubs de la division nationale « A » **groupe play-off** entrent en lice à partir des 1/8 de finale.

#### 1.2. JUNIORS ET CADETS GARÇONS

- 1- Tous les clubs entrent en lice à partir du 1<sup>er</sup> tour éliminatoire.
- 2- Les détenteurs de la Coupe de Tunisie de la saison précédente participeront à partir des 1/8 de finale.

#### 1.3. SENIORS ET JUNIORS FILLES

- 1- Tous les clubs entrent en lice à partir du 1<sup>er</sup> tour éliminatoire,
- 2- Les détenteurs de la Coupe de Tunisie de la saison précédente participeront à partir des 1/8 de finale.

#### 1.4. CADETTES FILLES

- 1- Tous les clubs entrent en lice à partir du 1<sup>er</sup> tour,
- 2- Le détenteur de la Coupe de Tunisie de la saison précédente participera à partir des 1/8 de finale.

#### 1.5. DESIGNATION ET LIEU DES RENCONTRES :

1. Toutes les rencontres de toutes les catégories auront lieu en aller simple chez le premier tiré au sort,
2. Toutes les rencontres de Coupe de toutes les catégories auront lieu dans des salles.

3. Les rencontres des Finales se joueront dans des salles qui seront désignées par le Bureau Fédéral pour toutes les catégories engagées.

## 2. REGLEMENT TECHNIQUE DE LA COUPE :

Toute rencontre de coupe doit se terminer par un vainqueur.

- 2.1. En cas d'égalité après le temps de jeu réglementaire, après une pause de cinq (5) minutes, une première prolongation de deux fois 5 minutes a lieu avec changement de camp et sans pause.
- 2.2. Si à l'issue de cette prolongation il y a toujours égalité du score, après une pause de 5 minutes, on joue une deuxième prolongation de deux fois 5 minutes avec changement de camp et sans pause.
- 2.3. Si à l'issue de la deuxième prolongation l'égalité persiste, on procède aux jets des sept mètres.

## 3. JETS DE SEPT METRES

- Avant les jets de 7 mètres, chaque équipe désigne à l'arbitre, à l'aide d'une liste des numéros, cinq joueurs autorisés à jouer à l'issue du match, qui effectueront chacun un tir, en alternance avec l'adversaire. L'ordre des tireurs est laissé au choix des équipes.
- Les gardiens de but peuvent être sélectionnés et remplacés librement conformément aux règles de jeu. Les gardiens de but peuvent être tireurs et les tireurs gardiens de but.
- Les arbitres désignent le but vers lequel auront lieu les tirs. Les arbitres désignent par tirage au sort l'équipe qui commence les jets 7 mètres. L'équipe désignée lors du tirage au sort a le droit de choisir si elle commence ou termine la série de tirs.
- En cas d'égalité après les cinq premiers tirs, les jets de 7 mètres seront prolongés jusqu'à la décision. C'est l'autre équipe qui commence pour la deuxième série. L'exécution des jets sera par binôme (un joueur de chaque équipe). Les joueurs ayant participé à la première série peuvent être rappelés à nouveau.
- Dans la deuxième série, la décision est obtenue s'il y a différence de buts après un tir de chacune des équipes.
- Les joueurs autorisés à participer aux jets de sept mètres sont des joueurs inscrits sur la feuille de match, qui ne sont ni disqualifiés définitivement ni expulsés temporairement au coup de sifflet final de la deuxième prolongation.
- Les infractions graves commises pendant la durée des jets de 7 mètres doivent être sanctionnées par la disqualification. En cas de disqualification ou de blessure d'un tireur, un remplaçant autorisé à jouer doit être désigné.

- Pendant l'exécution des tirs respectifs, seul le tireur, le gardien de but désigné et les arbitres ont le droit de se trouver sur la moitié de la surface de jeu en question.
- Si le nombre des joueurs autorisés à participer tombe au-dessous de cinq, des joueurs peuvent être désignés pour un second tir pendant le même tour.